

Interview mit den Gewinnern des René-Cassin-Wettbewerbs 2025

Interview avec les gagnants du Concours René Cassin 2025



Timothée Pellouchoud

David Berset

Pierre Demaurex

I. Parcours académique et choix du concours

Qu'est-ce qui vous a motivé à participer au concours René Cassin, et comment vos études en droit ont-elles préparé votre réflexion sur les droits humains et la protection des libertés fondamentales ?

Demaurex: Notre motivation à participer au Concours René Cassin est née d'une rencontre et d'un déclic académique. Lors du séminaire de droit international public approfondi (DIPA) de la professeure Samantha Besson, j'ai fait la connaissance d'un camarade qui prenait part au concours. Après des phases orales remarquables lors de la 39^{ème} édition du concours, dans laquelle il s'est classé avec son équipe au quatrième rang du classement général, remportant au passage un prix de meilleur plaideur, j'ai écouté avec émerveillement le récit de leurs exploits. Cela m'a donné à mon tour l'envie de monter une équipe pour participer à la 40^{ème} édition, et rapidement, avec mes amis David et Timothée, nous avons déposé notre

candidature auprès de la Prof. Gächter-Alge. C'était le début d'une belle aventure collective.

Déjà intéressé par les enjeux géopolitiques, c'est le cours de droit international public suivi de IUR I qui a véritablement éveillé mon intérêt pour la protection des droits de l'homme dans un cadre international et européen.

J'ai aimé la matière et consommé les jurisprudences comme l'on lit des histoires avant d'aller dormir.

Le Concours René Cassin s'est ainsi imposé comme une opportunité idéale pour approfondir ces connaissances et se familiariser de manière concrète avec la Convention européenne des droits de l'homme, un instrument qui a toute son importance au sein du système juridique suisse.

II. La phase écrite : la rédaction du mémoire

La phase écrite du concours, avec la rédaction d'un mémoire approfondi, constitue un exercice exigeant, tant sur le fond que sur la forme. Quelles ont été, selon vous, les principales difficultés de cet exercice et comment avez-vous réparti le travail entre plaideurs et conseiller juridique ?

Pellouchoud: Il nous est apparu d'emblée essentiel de faire coïncider la rédaction du recours avec la perspective des plaidoiries à venir. Autrement dit, chaque plaideur a été chargé de développer par écrit les griefs qu'il entendait ensuite défendre à Strasbourg. Étant deux plaideurs face à un état de fait soulevant quatre griefs, la répartition s'est imposée naturellement : Pierre a approfondi les arguments relatifs à la liberté d'expression et à l'accès à la Cour, tandis que je me suis concentré sur ceux touchant à la liberté de religion et au droit à un procès équitable. David, en sa qualité de conseiller juridique, a quant à lui pris en charge les questions de recevabilité, ainsi qu'un important travail de recherche et de documentation destiné à la phase orale.

Notre mémoire en requête a été couronné du prix du meilleur mémoire. Selon les correcteurs, que nous avons rencontrés à Strasbourg, cette distinction récompense la combinaison d'arguments juridiques particulièrement solides et d'une qualité rédactionnelle irréprochable. Si la pertinence des arguments est le fruit d'heures de recherches approfondies et de nombreuses discussions au sein de l'équipe, les qualités formelles du mémoire constituent, quant à elles, l'heureux aboutissement des exigences et de la formation rédactionnelle dispensées aux étudiants de l'Université de Fribourg.

Berset: La tâche était certes complexe ; toutefois, le programme de rédaction juridique imposé par la faculté de droit à l'ensemble de ses étudiants a constitué le socle du succès du mémoire. Le travail propédeutique, de même que le proséminaire, représente un fondement essentiel de la recherche juridique. Les nombreuses heures consacrées à la recherche de sources en bibliothèque permettent d'acquérir une méthode rigoureuse de structuration du discours et de développement d'une réflexion cohérente, s'inscrivant dans un raisonnement juridique clair et précis. Ces compétences constituent des acquis majeurs que les travaux écrits contribuent à forger.

Cela démontre que la méthode fribourgeoise de rédaction est appréciée au-delà du territoire suisse : la précision tant dans la forme que dans le contenu, ainsi que la rigueur du développement argumentatif, sont de nature à retenir l'attention des juristes les plus aguerris.

III. Travail d'équipe et complémentarité des rôles

Le concours René Cassin repose sur une collaboration étroite entre plaideurs et conseiller juridique. Comment avez-vous organisé cette coopération au quotidien et en quoi cette répartition des rôles a-t-elle renforcé la qualité globale de votre travail ?

Pellouchoud: C'est sans doute lors des phases orales que notre esprit d'équipe s'est exprimé avec le plus d'intensité. La clé de cette collaboration résidait dans une confiance réciproque et inébranlable, véritable moteur de motivation et de sérénité.

Lors des plaidoiries, la relation entre plaideurs et conseiller juridique est en effet essentielle : lorsqu'elle fonctionne pleinement, elle décuple l'aisance du plaideur. De nombreux éléments potentiellement déstabilisants — gestion du temps, questions imprévues ou incisives — peuvent alors être pris en charge par le conseiller juridique. Cette répartition claire des rôles permet au plaideur de se concentrer pleinement sur l'argumentation et la conviction, renforçant ainsi la qualité et l'efficacité de la prestation orale.

Parallèlement, la coopération entre plaideurs joue un rôle tout aussi déterminant.

Nous échangeons conseils et stratégies, partageons motivations et stress, et le simple fait de voir un collègue se battre inspire chacun à se dépasser.

L'équipe devient alors la principale source d'entrain et de dynamisme, et c'est pour elle que chacun s'efforce d'être meilleur. À cet égard, nous aimions rappeler un adage que nous partagions volontiers : « Fortes soli, fortiores una » — fort seul, mais plus forts ensemble.

Berset: Le rôle du conseiller juridique durant les plaidoiries est avant tout un rôle de soutien discret. Ce soutien a pour finalité d'alléger l'ensemble des tâches du plaideur qui ne relèvent pas de l'art oratoire, domaine dont il demeure le maître. Le conseiller s'efforce de fournir au plaideur des points d'ancrage auxquels se référer tout au long de la plaidoirie. Ce soutien peut parfois revêtir une dimension purement formelle, telle qu'un mot d'encouragement glissé sur un support écrit ; il peut également consister en une aide juridique substantielle, visant à rappeler des repères essentiels relatifs à la jurisprudence et à l'état de fait, lorsque le plaideur est soumis à l'intensité des questions du jury.

IV. La phase orale à Strasbourg : le passage devant la Cour

Plaider à Strasbourg, dans la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, est une expérience unique. Comment avez-vous vécu cette phase orale, à la fois sur le plan émotionnel et stratégique ? Y a-t-il un moment précis qui vous a particulièrement marqué ou surpris ?

Demaurex: Avant le concours, nous n'avons jamais pensé à la grande finale. Nous avons pris les étapes les unes après les autres, sans trop nous avancer, et en nous concentrant pleinement sur l'instant présent. En parallèle de nos plaidoiries de demi-finales, nous avons pris le temps de profiter des nombreuses activités proposées, comme la visite du Parlement européen ou encore la rencontre avec l'ambassadeur Suisse au Conseil de l'Europe, ce qui a largement contribué à la richesse de l'expérience.

Après les demi-finales, nous avons le sentiment d'avoir livré de solides plaidoiries, ce qui nous a progressivement permis de gagner en confiance. Nous étions cependant loin de nous imaginer que nous allions nous placer dans les deux meilleures équipes de l'édition. Nous avons donc accueilli l'annonce de notre participation à la finale avec beaucoup de joie, de fierté et de surprise. Bien sûr, une fois en finale, notre objectif était de la remporter, mais avant même

de la disputer, nous avions déjà le sentiment d'avoir accompli quelque chose de singulier.

Cela n'a cependant pas suffi à m'assurer une nuit de sommeil paisible : entre une plaidoirie qui tournait en boucle dans ma tête, l'intensité des émotions et un bref passage festif au bar avec le reste du Concours, la veille de la finale a été particulièrement courte.

J'ai été particulièrement touché par l'esprit de camaraderie qu'il règne entre les équipes, et par la bienveillance des juges, parfois pendant, mais surtout après nos passages.

On sent que le concours est une institution qui vise bien plus à promouvoir et transmettre les valeurs de la Convention, que de simplement désigner une équipe victorieuse.

Les échanges sur places ont été riches et précieux, et nous ont permis de rencontrer de nombreux étudiants venus de toute l'Europe, et tous animés par un intérêt commun pour la protection des droits humains.

Pellouchoud: Sans conteste, l'annonce de notre qualification pour la finale restera le moment le plus marquant et le plus émouvant de cette aventure. À cet instant précis, nous avons pleinement réalisé que nous avions gagné notre place pour plaider à la CourEDH, avec la perspective bien réelle de prétendre aux lauriers. Cette reconnaissance a été suivie d'un moment de partage particulièrement intense.

Jusqu'alors, les demi-finales s'étaient déroulées dans une relative discrétion, presque dans l'anonymat. La finale, en revanche, a pris une tout autre dimension. Notre professeur ainsi que les parents de Pierre avaient fait le déplacement à Strasbourg, et nos familles comme nos proches pouvaient suivre la plaidoirie en direct. Cette présence, à la fois physique et symbolique, a profondément modifié la charge émotionnelle de l'exercice. Plaider en sachant que ceux qui nous soutiennent assistent à ce moment confère une intensité particulière, mais aussi une responsabilité supplémentaire.

Sur le plan stratégique, cette phase orale devant la Grande Chambre exigeait une rigueur et une maîtrise accrues. Tout dans le déroulement de la finale semblait toutefois pensé pour laisser pleinement s'exprimer l'éloquence : aucune interruption durant les plaidoiries, une temporalité parfaitement maîtrisée, et une liberté totale dans la construction du discours. J'ai été particulièrement marqué par la solennité de l'instant, notamment par le défilé des dix-huit juges entrant en formation.

Vivre une telle expérience à vingt ans est à la fois vertigineux et profondément marquant.

V. Apports académiques et professionnels du concours

Avec le recul, quelles compétences — juridiques, rhétoriques ou humaines — estimez-vous avoir le plus développées grâce au concours René Cassin, et lesquelles vous semblent particulièrement utiles pour la suite de votre parcours académique ou professionnel ?

Demaurex: La participation à un procès fictif ou un concours de plaidoirie présente le grand avantage de permettre aux étudiants de mettre en pratique les connaissances théoriques qu'ils ont apprises. C'est, sans doute, l'un des meilleurs moyens, durant son parcours académique, de se confronter au syllogisme juridique, de partir du droit et de la jurisprudence pour arriver à une situation de faits déterminée, de se plonger dans la peau d'un avocat qui défend avec ferveur les intérêts de son client.

Une telle expérience met également en lumière l'importance déterminante de la préparation. Car une bonne plaidoirie passe inévitablement par une préparation minutieuse, un travail rigoureux d'élaboration et d'articulation de ses arguments. Et cette exigence se manifeste tout particulièrement lors des échanges avec les juges, qui, à chaque étape du concours, n'hésite pas à tester la solidité du raisonnement en posant des questions parfois déstabilisantes. Il faut alors faire preuve de sang-froid et répondre avec la conviction et l'assurance d'un praticien qui a travaillé des heures et des heures sur son dossier.

Et bien sûr, il y a ce mélange de pression et d'excitation qu'il est difficile de ressentir autrement durant son cursus académique. On apprend à se connaître personnellement, à gérer ses émotions lorsque l'on est sujet au stress et à la fatigue. Vous apprenez beaucoup sur vous, mais aussi sur vos coéquipiers.

VI. Regard critique et conseils aux futur-e-s candidat-e-s

Si vous deviez donner un conseil essentiel à des étudiant-e-s qui hésitent à se lancer dans le concours René Cassin, que leur diriez-vous ? Y a-t-il quelque chose que vous feriez différemment si vous deviez recommencer l'aventure ? Et si vous ne deviez retenir qu'un seul souvenir de ce concours, lequel serait-il ?

Pellouchoud: Je crois qu'il faut rêver grand et s'entourer d'ami-e-s en qui l'on a une confiance totale. Il faut également oser, avec une pointe d'audace capable de faire la différence. Tous les participants aux phases orales ont étudié le cas avec soin, travaillé et retravaillé leurs arguments ; chacun dispose d'arguments solides.

Ce qui distingue finalement une équipe, c'est souvent cette juste dose de créativité, cette capacité à penser différemment et à proposer un angle original.

Quant au souvenir à retenir, c'est sans hésitation l'atmosphère saisissante de la finale dans la Grande Chambre de la Cour: un lieu chargé d'histoire, 18 juges silencieux qui vous scrutent, vos amis et votre famille suspendus derrière leurs écrans ... et cette tension électrique qui traverse la salle. Puis vient ce moment hors du temps où l'on se lève, le cœur battant, le souffle court, et où l'on prend la parole. On dit le droit avec conviction, chaque mot choisi avec soin, chaque regard cherchant à capter l'attention des juges. C'est une sensation à la fois vertigineuse et exaltante, un mélange unique d'appréhension, d'adrénaline et de fierté, qui marque durablement et que l'on n'oublie jamais.

PLAIDOIRIE TIMOTHÉE PELLOUCHOUD

« Shakespeare disait: « Le monde entier est une scène, hommes et femmes, tous n'y sont que des acteurs ». Aujourd'hui, il nous faut dire : le tribunal est une scène où se joue la justice. Les décors sont froids, les acteurs sont graves, l'intrigue s'appelle le procès, le dénouement s'appelle le jugement. Oui, l'environnement judiciaire est complexe et hétérogène. Les paroles – comprenons la liberté d'expression – ainsi que les costumes – comprenons le port des signes religieux – dépendent du rôle assigné aux différents acteurs. »

« Il n'y a pas et ne saurait y avoir de lien nécessaire entre l'apparence vestimentaire d'une avocate et la garantie d'une justice équitable. Admettre le contraire revient à adopter une vision anthropologique particulièrement pessimiste du juge, contraire aux exigences de la Convention, et porte l'accusation inadmissible qu'un magistrat ne pourrait s'empêcher de laisser guider son jugement par la sympathie ou la répugnance que lui inspire l'affiliation religieuse des plaideurs »

« Mesdames et Messieurs les juges, chaque époque produit son Antigone. Aujourd'hui Antigone s'appelle Dora-Eve ; elle se présente à nous voilée, énigmatique et fière. Elle nous apprend que la vraie grandeur consiste parfois à ne pas se soumettre à la loi des hommes mais bien à cette voix qui s'exprime en nous, tellement exigeante qu'il est impossible, quand elle s'élève, de la faire taire.

Au nom de cette conviction profonde et sincère qui l'anime, Madame UBEUSSE requiert qu'il plaise à votre Cour de reconnaître la violation des art. 9 et 14 de la Convention et de conclure, tel Antigone face à Créon, qu'ici la faute est juste et la loi criminelle, que le prince pêche ici bien plus que le rebelle ».

PLAIDOIRIE PIERRE DEMAUREX

Alors, posons maintenant la vraie question : Mme Ubeusse a-t-elle dépassé les limites infranchissables de la liberté d'expression, celle que votre Cour a rappelé dans l'affaire Baldassi et autres c. France.

A-t-elle appelé à l'intolérance ? Non.

A-t-elle incité à la haine ? Non plus.

A-t-elle prôné la violence ? En aucun cas.

Et maintenant, sous prétexte que certains, mus par des intentions troubles, ont détourné ses propos pour commettre en Costalie des actes de vandalisme, on voudrait lui faire porter, à défaut du voile, le chapeau ? Quelle indignité.

Mme Ubeusse ne doit en aucun cas être tenue responsable de la mauvaise interprétation faite par celui qui, sans réfléchir d'avantage, sort la vidéo de son contexte politique, géographique, linguistique, et même juridique. Elle ne doit en aucun cas être tenue responsable des actes commis par celui qui, négligemment, voit dans la Costalie et la Vérolie des situations se ressemblant comme deux gouttes d'eau.

Car Mesdames et Messieurs les juges, comment peut-on assimiler un État démocratique, partie à la Convention, à un régime autoritaire, dont la répression est la seule réponse aux revendications.

Et si seule une poignée de manifestants costaliens a décidé de suivre ces prétendus appels à la résistance, c'est bien que l'écrasante majorité de la population, celle qui, sur les réseaux sociaux, s'est aussi indignée de leurs actions, a su faire la distinction.

En guise de conclusion, nous sollicitons désormais votre honorable Cour pour qu'il soit constaté la violation de l'art. 6 §1 de la Convention pour M. d'Ombre Ploigüec, et pour Madame Ubeusse, la violation des art. 8, 9, 10, 11 et 14 de la Convention.

Le rideau est sur le point de tomber une dernière fois, et pourtant, la pièce n'a pas encore livré son dénouement. Le sort de nos

deux protagonistes n'est pas encore scellé. Il appartient désormais, à vous, Mesdames et Messieurs les juges, d'en écrire la dernière réplique. De décider si cette pièce s'achève sur une note de justice, ou si le rideau se ferme aujourd'hui sur une nouvelle atteinte aux droits fondamentaux.

Car si l'avocat est un acteur de la justice, il est fait pour terminer son numéro sur scène, fier d'avoir défendu avec ardeur les causes qui l'animent, et non contraint au silence, relégué dans les coulisses de sa propre profession.

Nous vous remercions.